

## L'ARS d'Auvergne installe l'Union régionale des médecins d'Auvergne

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Auvergne, monsieur François DUMUIS, et le Président de l'ancienne URML d'Auvergne, le Docteur Michel GAMARRA, ont procédé mardi 16 novembre 2010 à l'installation de l'Union régionale des médecins d'Auvergne.**

La loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) du 21 juillet 2009 réorganise tout le système de santé à un échelon régional, y compris la représentation des professionnels de santé libéraux. Ces derniers seront désormais représentés au sein d'unions régionales de professions de santé (URPS). Ainsi dans chaque région une URPS rassemblera les membres d'une même profession.

Dix professions sont concernées par cette mesure : les médecins, les chirurgiens-dentistes, les pharmaciens, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les sages-femmes, les pédicures-podologues, les orthophonistes les orthoptistes et les biologistes responsables.

Chaque union régionale désigne trois membres au sein d'une fédération régionale des professionnels de santé libéraux qui concourt au développement de l'exercice interdisciplinaire de ces professions.

Les unions des médecins remplacent les anciennes Unions régionales des médecins libéraux (URML). La dissolution de l'URML d'Auvergne a eu lieu le 16 novembre 2010 avec mise en place de l'URPS des médecins le soir même. L'installation de cette nouvelle instance s'est faite dans les locaux de l'URML, 24 allée Evariste Galois à Aubière, en présence du Directeur général de l'Agence régionale de santé, Monsieur François DUMUIS et du Président de l'URML le Docteur Michel GAMARRA.

**Le rôle des URPS** : elles participent à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional notamment à la préparation du projet régional de santé et à sa mise en œuvre.

L'URPS peut conclure des contrats avec l'ARS et assurer des missions particulières impliquant les professionnels de santé libéraux dans les domaines de compétences de l'agence. Elle assume également les missions qui lui sont confiées par les conventions nationales

**Les membres et le fonctionnement** : l'ARS d'Auvergne a organisé ces premières élections à l'occasion d'un scrutin national le 29 septembre 2010. Les médecins de la région exerçant à titre libéral dans le régime conventionnel ont élu les 30 membres de l'URPS des médecins. Les membres de l'Union ont un mandat de 5 ans et représentent les professionnels de santé en exercice dans la région.

Les URPS sont des associations fonctionnant sous le régime de la loi de 1901 avec élection d'un bureau comprenant un président et deux vice-présidents, un trésorier et un trésorier-adjoint, un secrétaire et deux secrétaires adjoints.

Sont élus :

- |   |   |
|---|---|
| - Président Dr Jean-Pierre BINON          | - Trésorier adjoint Dr Denis GOUTALAND    |
| - Vice-président Dr Jean-Jacques VEILLARD | - Secrétaire Dr Jean-Antoine ROSATI       |
| - Vice-président Dr Louis-Pierre ROSATI   | - Secrétaire adjoint Dr Sylvie MOURRELLON |
| - Trésorier Dr Patrick MONTANIER          | - Secrétaire adjoint Dr Gilbert LHOSTE    |

Contact presse :

Olivier PAILHOUX

Tél 04 73 74 49 78

courriel [olivier.pailhoux@ars.sante.fr](mailto:olivier.pailhoux@ars.sante.fr)